

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN  
2016**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille seize, le neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Présilly dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juin 2016.

Conseillers présents : Denis BERNAZ, Elisabeth BOYMOND, Fabien CHAGNOUX, Jean COUTURIER, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE, Richard PETTITT (19h48), Dominique ROULLET, François VULLIET, Claude GERNIGON.

Conseillers excusés : Laurent DUPAIN, donne pouvoir à Nicolas DUPERRET, Fleur DE NEVE, donne pouvoir à Elisabeth BOYMOND

Conseillers absents : N. GUINAND, Denis GENOUD

**1/ Approbation du procès-verbal de la réunion des Conseils Municipaux du 12 mai 2016**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

**FINANCES**

**2/ Délibération modificative**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après la suppression du budget auberge il est nécessaire de réintégrer les écritures du budget annexe au budget principal. Cela implique la réintégration de 93'833,92€ au sein du budget principal. Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme à l'aménagement des futurs appartements au sein du programme immobilier de Haute-Savoie Habitat situé route du Bé d'Lé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil que lors du précédent mandat, il avait été prévu que la Commune participe à l'installation de la futur micro-crèche au Plat par un fond de concours à hauteur de 20'000€. Après vérification par les services municipaux, il apparaît que cette subvention n'a jamais été versée à la Communauté de Communes qui porte le projet. Cette dépense n'ayant pas été anticipée, il convient d'ouvrir les crédits pour permettre son versement.

Monsieur le Maire propose donc la modification du budget comme suit :

Section d'investissement		Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
recettes				
0001	Solde exécution inv. Report.	256'599,55€	+ 93'833,72€	350'433,27€
dépenses				
2142	Construction sol d'autrui- immeuble de rapport	0,00€	+ 93'833,72€	93'833,72€

Section d'investissement				
Dépenses		Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
2041512	GFP de rattachement – bâtiment et installation	0,00€	+20'000,00€	20'000,00€
2111	Terrains nus	60'000,00€	- 10'000,00€	50'000,00€
21318	Autres bâtiments publics	60'000,00€	- 5'000,00€	55'000,00€
2138	Autres construction	115'000,00€	- 5'000,00€	110'000,00€

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

**VOTE** la décision modificative du budget principal.

## URBANISME

### **3/ Accord de principe pour la vente d'un terrain au Syndicat Mixte du Salève**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Syndicat Mixte du Salève a sollicité la Mairie pour la vente d'une parcelle située dans la ZAC des Grands près à proximité du hangar des services techniques municipaux.

La parcelle concernée est la 1372. Monsieur le Maire précise néanmoins que la Commune souhaite conserver une bande de terrain qui permettrait à l'avenir de relier la voirie de la ZAC au chemin rural du Mort.

Le Syndicat Mixte du Salève aura donc à charge de réaliser un bornage du terrain afin que la Commune puisse conserver une bande de terrain.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil un accord de principe pour la vente de ce terrain.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
moins une abstention**

**DONNE** un accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle 1372 situé à la ZAC des Grands Près au bénéfice du Syndicat Mixte du Salève

Monsieur le Maire, souhaite également que le Conseil se prononce sur un projet de prix de vente pour cette parcelle. Monsieur le Maire propose de fixer un prix de vente à 20€ du mètre carré.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
moins trois abstentions**

**DONNE** son accord pour un prix de vente de 20€ du mètre carré.

## BATIMENT

### 4/Ouverture de la future micro-crèche au Plat.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes doit ouvrir pour la rentrée une micro-crèche au Plat. Pour ce faire, la Communauté de Communes a besoin que le Maire prenne un arrêté d'ouverture puisqu'il s'agit d'un établissement recevant du public. Pour ce faire, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir cet établissement sur le territoire communal.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à  
l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir la micro-crèche du Plat et à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

## INTERCOMMUNALITE

### 5/ Compte-rendu des commissions intercommunales

#### Aménagement du territoire

Monsieur PETTIT souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur le fait que le PLU de Collonges est un exemple de l'évolution de l'urbanisme dans le territoire. La politique de territoire est donc de favoriser la densification au détriment de l'extension urbaine.

Monsieur PETTIT souhaite rappeler que c'est le souhait du Conseil que Présilly puisse conserver son caractère de village en étant très strict sur l'extension urbaine.

Monsieur PETTIT souhaite également alerter le Conseil sur les estimations démographiques du territoire. En effet il ressort des projections, que d'ici à 2023, la population de la Communauté de Communes devrait atteindre 50'000 habitants et 61'000 d'ici à 2030. Pour rappel, actuellement la population de la Communauté de Communes est d'environ 38'000 habitants.

De 2006 à 2012, la population a augmenté de 2,84% sur le territoire contre une augmentation de 0,6% au niveau nationale et 0,8% au niveau régional. Cette attractivité souligne le dynamisme de notre territoire mais doit également nous alerter sur les défis à venir notamment en matière de service à la population. En effet il est plus que certain que des investissements conséquents seront nécessaires et ce dans tous les domaines si le territoire souhaite pouvoir accueillir ces nouvelles populations dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire souhaite informer le Conseil de l'état de l'installation des compteurs « intelligents » Linky au sein du territoire. Il informe le Conseil que d'ici à 2022 l'ensemble du territoire national doit être équipé. La Commune de Présilly devrait être concernée à l'horizon de janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de s'opposer à la mise en place de ce compteur, mais que le prestataire se verra alors contraint d'augmenter les tarifs car obligation de maintenir des agents dédiés à la relève de ces compteurs.

## **Eau et assainissement**

Monsieur BERNAZ informe le Conseil que les travaux de la station de Matailly-Moissey sont actuellement à l'arrêt. En effet au regard des nombreuses difficultés rencontrées sur ce chantier les différents acteurs sont actuellement en procédure de contentieux afin d'identifier les causes des nombreuses fuites constatées.

## **DIVERS**

### **6/ Compte-rendu des commissions communales**

#### **Travaux**

Monsieur GERNIGON informe le Conseil que le nouveau véhicule électrique à destination des services techniques est commandé. Celui-ci devrait être disponible pour octobre 2016.

Monsieur GERNIGON informe le Conseil de la reprise effective des travaux concernant la stabilisation de la butte au-dessus du programme immobilier de Haute-Savoie Habitat. Ces travaux de stabilisation devraient durer tout l'été.

Monsieur GERNIGON informe enfin le Conseil que le fleurissement de la Commune est presque terminé pour l'été e que des efforts conséquents ont été déployés en particulier autour du parvis de l'église. Il informe également le Conseil que le réaménagement du parvis de la Mairie est prévu pour cet été afin de simplifier l'entretien de cette zone et de renforcer l'accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite.

#### **8/ Divers**

Monsieur COUTURIER rappelle au Conseil que dimanche 19 juin se tiendra l'édition 2016 de l'évènement chemin faisant. Ces parcours visent à faire découvrir aux touristes et à la population le patrimoine du territoire. Présilly étant particulièrement concerné avec une visite de la Maison du Salève ainsi que de la chartreuse de Pomier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18

Le Maire,

Nicolas DUPERRET